ONET LE CHÂTEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absent :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le treize décembre deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL (arrivée à 19h05), Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Françoise VITIELLO (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, (pouvoir à Franck TOURNERET, arrivée à 20h05), Elisabeth GUIANCE (pouvoir à Liliane MONJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absent excusé : Jean-Luc PAULAT

Absent : Jean-Marc LACOMBE

PACV/163-2023

Lotissement « la Rossignole » : incorporation de la voirie, du réseau d'éclairage public, des poteaux incendie et des espaces publics dans le patrimoine communal Cession au profit de la commune de parcelles périphériques

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 11 décembre 2023,

CONSIDERANT que la SARL PROMOVILLE, aménageur du lotissement « La Rossignole » a sollicité le transfert amiable de la voirie et des réseaux divers (VRD) de cette opération immobilière, dans le domaine communal.

CONSIDERANT que ce lotissement, autorisé depuis le 29 octobre 1999, supporte quelque 217 logements répartis entre bâtiments collectifs, maisons groupées et maisons individuelles.

ENTENDU que par application de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal.

ENTENDU que les délibérations concernant ledit classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque le classement proposé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

CONSIDERANT qu'il est proposé d'accepter le transfert de propriété des parcelles suivantes :

Parcelle		Contenance cadastrale	Propriétaire
BC	421	53a10ca	SARL PROMOVILLE
BC	475	28a14ca	SARL PROMOVILLE
BC	422	42ca	SARL PROMOVILLE
BC	423	4a58ca	SARL PROMOVILLE
BC	424	65ca	SARL PROMOVILLE
BC	476	2a26ca	SARL PROMOVILLE
BC	477	63ca	SARL PROMOVILLE
BC	478	3a03ca	SARL PROMOVILLE

CONSIDERANT que la section de voirie supportée par les parcelles BC n° 421 et BC n° 475, représente un linéaire de 1 032 ml.

CONSIDERANT que ce linéaire sera classé dans le domaine public routier communal dès que l'acte notarié faisant entrer ces biens dans le domaine privé communal sera intervenu.

CONSIDERANT que les ouvrages souterrains d'eaux usées et eaux pluviales (canalisations et accessoires tels que grilles, regards, avaloirs...) présents sur les parcelles à céder à la Commune resteront propriétés des cédants jusqu'à leur éventuelle intégration dans le patrimoine de Rodez agglomération.

CONSIDERANT qu'en sus et indépendamment de l'incorporation des VRD, la SARL PROMOVILLE a également fait part de sa volonté de céder à l'euro symbolique des parcelles périphériques ou environnantes à cette opération constituant des dépendances de voirie ou des espaces transitoires végétalisés.

CONSIDERANT les biens concernés ci-après :

Parcelle		**Contenance cadastrale**	**Propriétaire**
BC	425	2a80ca	SARL PROMOVILLE
BC	152	2a70ca	SARL PROMOVILLE
BC	159	87ca	SARL PROMOVILLE
BC	165	17a16ca	SARL PROMOVILLE
BD	901	1a80ca	SARL PROMOVILLE

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve le transfert de propriété tel que détaillé ci-dessus,
- classe dans le domaine public routier communal les voies du lotissement (rue des Saules, rue des Bouleaux et rue des Epinettes) pour un linéaire de 1 032 ml,
- approuve la cession au profit de la Commune des parcelles BC n° 425, 152, 159, 165 et BD n° 901 à l'euro symbolique,
- désigne Maître Jean-Marc BOUSSAGUET, notaire associé, aux fins de rédiger les actes subséquents,
- décide de la prise en charge des frais notariés par la commune d'Onet-le-Château,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 26 DEC. 2023
Et de la publication le : 27 DEC. 2023